

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ROUYN-NORANDA

N° : 600-06-000001-234

DATE : 10 février 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DANIEL DUMAIS, j.c.s.

JULIE FORTIER
et
MIGUEL CHARLEBOIS
Demandeurs

c.

GLENCORE CANADA CORPORATION
et
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Défendeurs

JUGEMENT

[1] CONSIDÉRANT la demande de Glencore Canada Corporation datée du 24 janvier 2025 pour permission de produire une preuve appropriée à la suite de la modification de la Demande d'autorisation;

[2] **CONSIDÉRANT** que les demandeurs s'en remettent à la décision de la Cour;

[3] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire droit à cette requête;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[4] **ACCUEILLE** la demande pour permission de produire une preuve appropriée;

[5] **PERMET** à la défenderesse Glencore Canada Corporation d'interroger Julie Fortier et Miguel Charlebois hors cour pour les fins du débat sur l'autorisation en lien avec les sujets suivants :

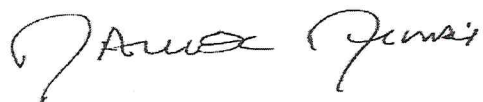
- a) La nature et l'étendue de leur connaissance personnelle, avant le 23 octobre 2020, de l'existence de la Pétition, de son contexte et de sa circulation;
- b) La nature et l'étendue de leur connaissance personnelle, avant le 23 octobre 2020, du contenu de la Pétition et des faits y étant allégués.

selon les modalités convenues entre les parties et énumérées ci-dessous :

- Date et lieu : Le 27 février 2025, en présentiel à Rouyn-Noranda, avec une option Teams pour les avocats absents. Si les conditions météorologiques ne permettent pas les interrogatoires en personne à cette date, ceux-ci se tiendront par Teams, au même moment;
- Julie Fortier : à compter de 9h00, pour une durée maximale de 1h30 au total en défense (suivi d'une pause de 15 minutes)
- Miguel Charlebois : vers 10h30, pour une durée maximale de 1h30 au total en défense.

[6] **PERMET** à la défenderesse Glencore Canada Corporation d'introduire à titre de preuve appropriée une carte identifiant les adresses résidentielles des demandeurs pour la période du 1er janvier 1991 à ce jour et les périodes de résidence y étant associées, communiquée en pièce DG-7;

[7] **LE TOUT** sans frais.



DANIEL DUMAIS, j.c.s.

M^e Caroline Perrault
M^e Éloïsa Larochele
M^e Karim Diallo
M^e Francis-Oliver Angenot-Langlois
Siskinds Desmeules

Pour les demandeurs

M^e Simon Pelletier
M^e Annie Mathieu
M^e Vicky Berthiaume
BCF

Avocats conseils pour les demandeurs

M^e Michel Gagné
M^e Sarah Woods
M^e Paul Blanchard
M^e Amélie Lehouillier
M^e Gabrielle Baracat
McCarthy Tétrault

Pour le défendeur Glencore

M^e Stéphanie Garon
M^e Marie-France Le Bel
M^e Maryse Loranger
M^e Aliona Bancila
Bernard, Roy Avocats
Pour le défendeur PGQ

Date d'audience : Le 6 février 2025